

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-02\_74\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2c/74-07  
Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

### Pôle véhicule du Futur Subvention de fonctionnement

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2<sup>e</sup>/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue une subvention de fonctionnement de 45 000 € au pôle véhicule du futur et de participer à hauteur de 40 000 € au financement du poste de Secrétaire Général,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F028, Enveloppe 95651, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant 1 à la convention du 12 avril 2006 joint au présent rapport,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention relative au financement du poste de Secrétaire Général, jointe au présent rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions